

**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



## 40- Depuis le sud de Villepion sur la RD109

Cette prise de vue est réalisée dans la continuité du photomontage n°31.

La RD109 est une route de campagne reliant Gommiers, au sud de Villepion, puis Loigny-la-Bataille au nord. Le contexte paysager est épuré avec le vaste plateau cultivé dont l'horizon est en partie occupé par le liseré boisé du parc du château. Le ciel occupe une place prépondérante sur cette longue étendue dont la vision s'arrête au site éolien de Cormainville.

L'ensemble de la propriété du château de Villepion s'étire d'une extrémité à l'autre avec le château sur la droite et le bois qui s'interpose entre l'édifice et le site éolien.

Depuis ce point de vue le parc éolien est situé à l'écart du château ; il n'y a pas de covisibilité mais plutôt une perception avec des champs visuels juxtaposés. Le projet lui-même est intégré parmi les éoliennes en exploitation. En tenant compte de l'existant, l'effet visuel résultant est faible car les éoliennes sont déjà nombreuses.

L'impact du projet est faible.

**ETAT INITIAL** (tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue)

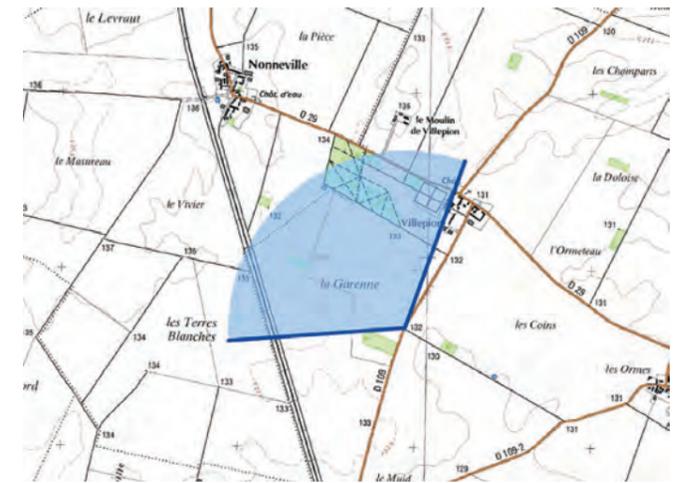
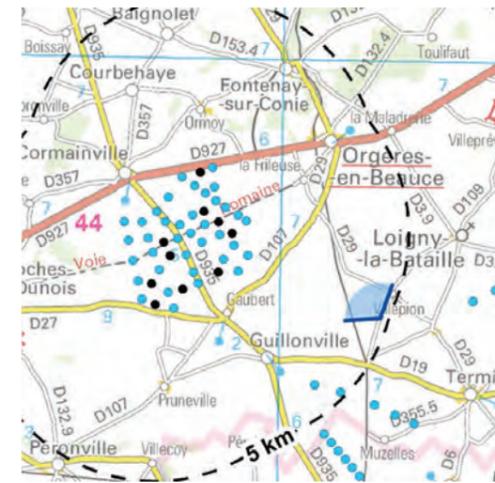
Coordonnées du point de prise de vue (Lambert 93) :

X = 603597  
Y = 6778679

Distance à l'éolienne la plus proche :  
4,8 kilomètres

Date de prise de vue :  
Mars 2018

Angle du panorama :  
114°



**PROJET** (avec les parcs accordés auxquels s'ajoute le projet lui-même)



**PROJET** - *pour une vision des éoliennes à «taille réelle», voir les pages suivantes*

**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



# 41- Depuis la RD3.10 entre Faverolles et Loigny-la-Bataille (vers Villepion)

Cette vue depuis la RD3.10 présente un paysage tout en horizontalité avec une omniprésence du ciel et des étendues agricoles. Le panorama est très étiré avec, pour habillage, divers éléments de composition qui s'étalent tous à l'interface entre la terre et le ciel.

L'observation révèle l'ensemble de la propriété du château de Villepion, puis une covisibilité indirecte avec le parc de Cormainville qui prolonge le bois du château ; ces deux entités occupent le centre de la scène photographiée. Par ailleurs, les lieux de vie créent des ponctuations régulières au sein de la plaine (Villepion, Nonneville, Villevé, Orgères-en-Beauce).

Les éoliennes du projet sont insérées parmi toutes celles déjà en exploitation sans accroître l'occupation latérale. Le rapport d'échelle reste conforme car l'intégration est cohérente avec les 37 éoliennes en place. Le projet conduit à une densification du site dont l'effet visuel est peu significatif au regard de la dimension générale de cet équipement.

L'impact du projet est faible.

**ETAT INITIAL** (tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue)

Coordonnées du point de prise de vue (Lambert 93) :

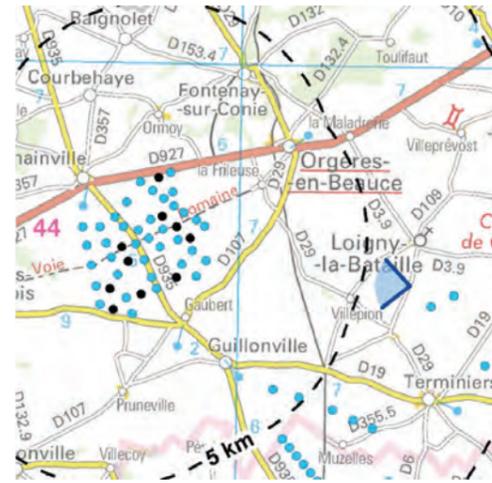
X = 605623

Y = 6779728

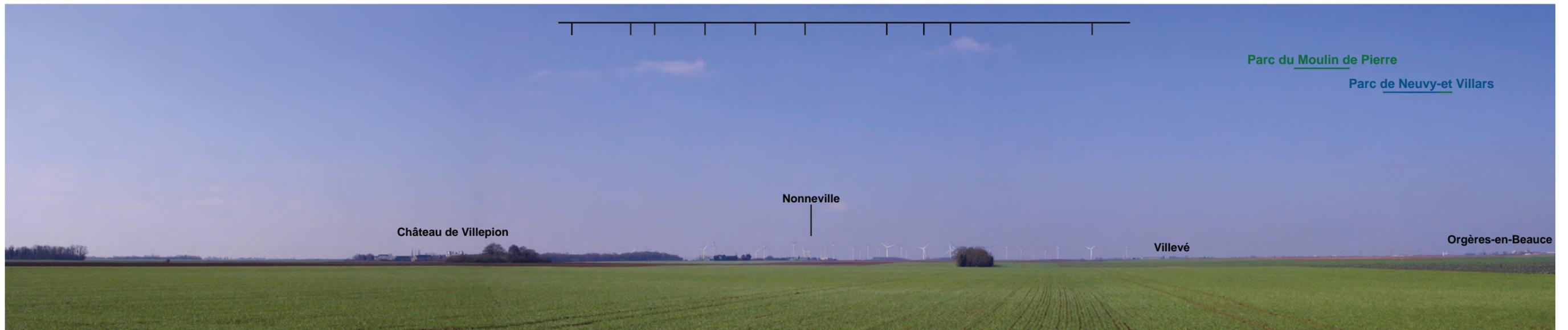
Distance à l'éolienne la plus proche : 6,4 kilomètres

Date de prise de vue : Mars 2018

Angle du panorama : 85°



**PROJET** (avec les parcs accordés auxquels s'ajoute le projet lui-même)



**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard : (champ horizontal couvert : 57°)



## 42- Depuis l'entrée nord de Cormainville sur la RD357

Plusieurs photomontages ont été réalisés de manière à rendre compte du contexte dans lequel s'inscrit l'église de Cormainville (Monument historique) ; ils portent les n°11, 16, 17, 18 et 19. Les photomontages n° 42 et 43 viennent compléter ce dispositif.

Avec la RD935 (cf. simulation n°17), la RD357 est la seconde voie permettant l'accès à Cormainville depuis le nord avec le parc éolien localisé à l'arrière-plan. Ce point de vue est une illustration de l'interaction visuelle qui existe entre le site éolien et l'édifice protégé : ici en covisibilité indirecte.

Le parc en exploitation est situé latéralement par rapport à l'église ; il est très prégnant et a fortement contribué à faire évoluer la perception paysagère locale. Si l'on tient compte de ce contexte, les éoliennes du projet insérées dans cet ensemble viennent le densifier sans apporter de nouvelle modification notable. Par ailleurs il n'y a pas de nouvelle machine à proximité du clocher qui compte 6 éoliennes dans l'intervalle. L'impact du projet est faible.

**ETAT INITIAL** (tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue)

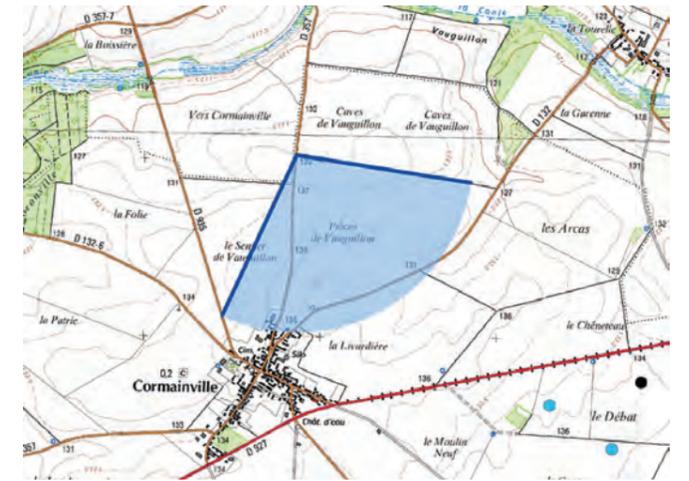
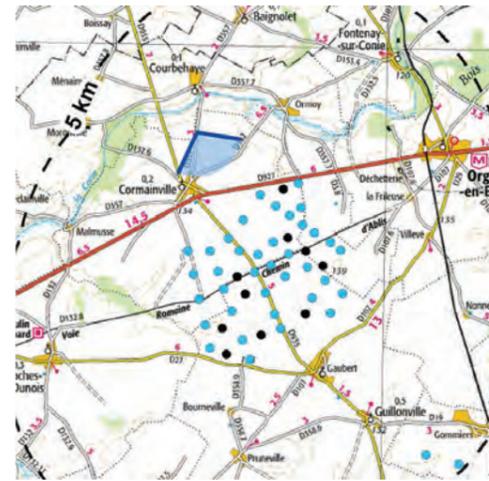
Coordonnées du point de prise de vue (Lambert 93) :

X = 596560  
Y = 6784083

Distance à l'éolienne la plus proche :  
2,3 kilomètres

Date de prise de vue :  
Mars 2018

Angle du panorama :  
106°



**PROJET** (avec les parcs accordés auxquels s'ajoute le projet lui-même)



**PROJET** - *pour une vision des éoliennes à «taille réelle», voir les pages suivantes*

**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : ~50°)



## 43- Depuis l'ouest de Cormainville sur la RD357

Avec la RD927 (cf. simulation n°16), la RD357 est la seconde voie permettant l'accès à Cormainville depuis l'ouest avec le parc éolien situé à l'arrière-plan.

C'est une vue typique de la campagne agricole qui se présente à l'usager : une forte présence des espaces cultivés et des points de repères en ponctuation sur le plateau. Les éoliennes et les clochers font partie de ces points de repères.

Le parc est derrière un bombement du relief ce qui cache tous les autres éléments de composition à l'exception de la silhouette de Cormainville. Cela conduit le regard à divaguer successivement du parc à l'église avec laquelle il est en covisibilité indirecte.

Une seule éolienne sur projet est associée à la silhouette villageoise, tandis que toutes les autres sont installées sur le plateau dans un environnement déjà dense. Le projet prend place dans les interstices avec des hauteurs en bout de pales toutes inférieures à l'équipement en place. L'impact du projet est faible.

**ETAT INITIAL** (tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue)



**PROJET** (avec les parcs accordés auxquels s'ajoute le projet lui-même)

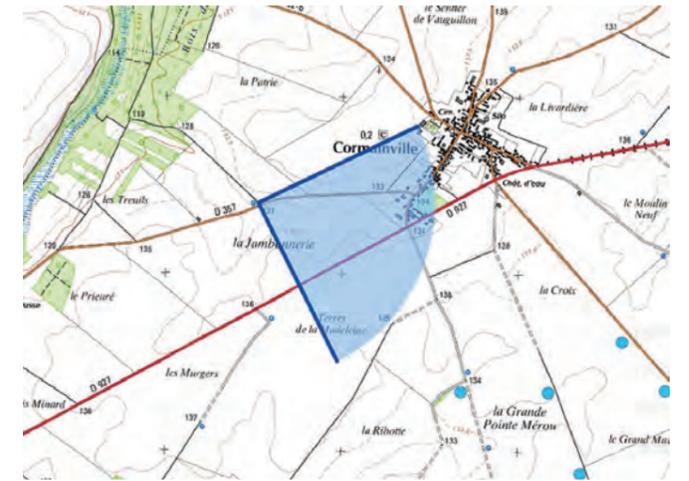
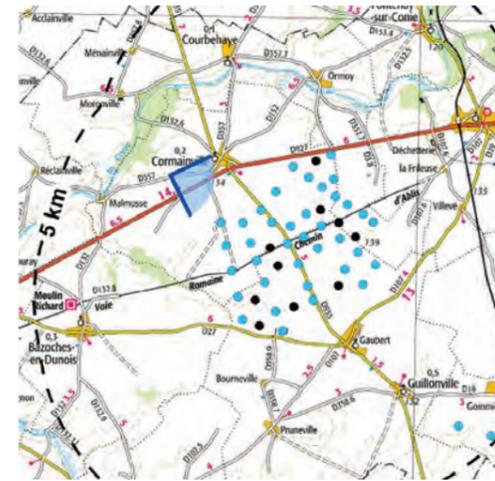


Coordonnées du point de prise de vue (Lambert 93) :  
X = 595210  
Y = 6782471

Distance à l'éolienne la plus proche :  
2,8 kilomètres

Date de prise de vue :  
Mars 2018

Angle du panorama :  
89°



**PROJET** - *pour une vision des éoliennes à «taille réelle», voir les pages suivantes*

**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : ~30°)



# 44- Depuis le second étage du château de Villepion

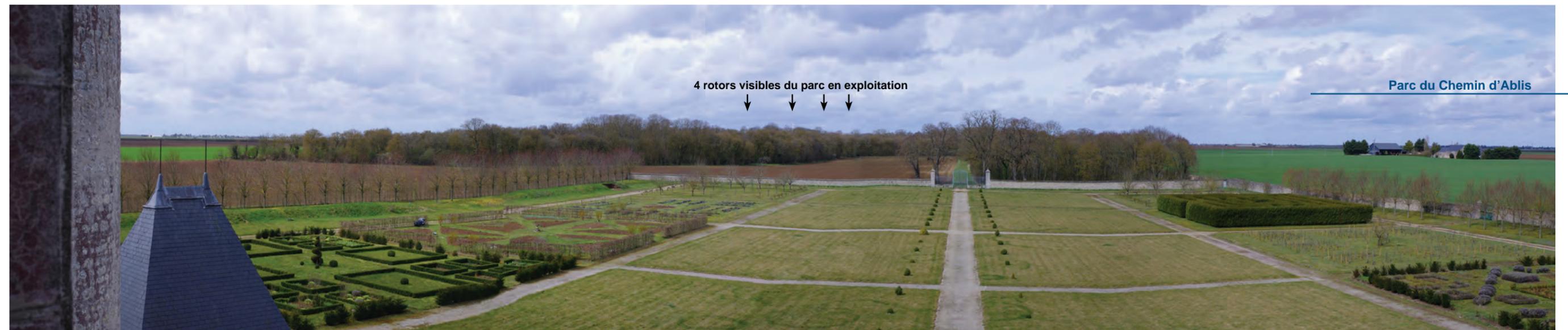
Le second étage du château de Villepion est l'élévation la plus haute qu'il est possible d'atteindre depuis l'édifice. Elle permet de visualiser l'enchaînement avec le jardin au premier plan, la perspective vers le bois, puis le parc éolien dans l'axe à l'arrière-plan. Le parc de Neuvy et Villars et le prototype de Villeau (non construit) sont également visibles à droite du bois.

L'état initial de l'étude a signalé que 11 éoliennes en exploitation peuvent être vues depuis cette position (4 rotors sont distincts au dessus de la végétation - 7 rotors sont brouillés derrière les arbres).

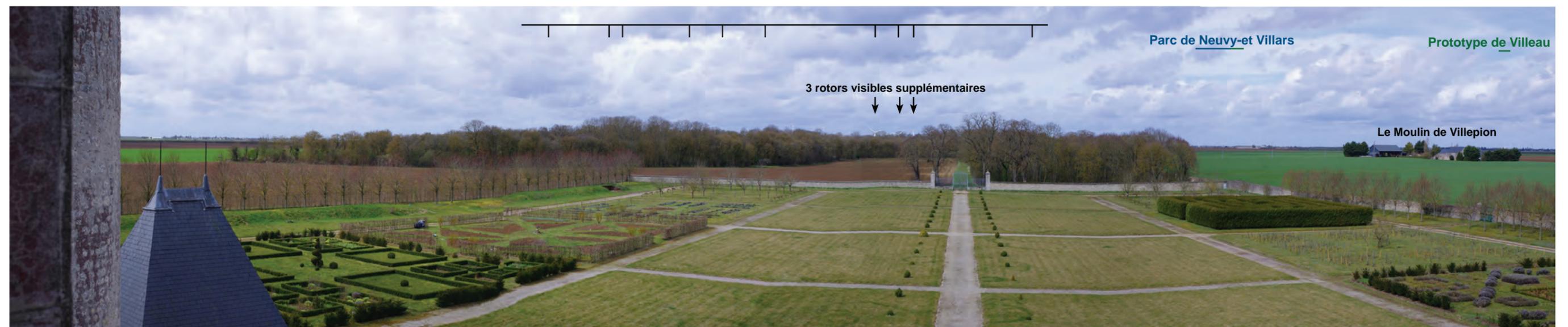
Avec les nouvelles éoliennes envisagées, les extrémités des pales de 3 rotors supplémentaires seront visibles à la limite de la cime des arbres. Les 7 autres éoliennes sont derrière la végétation. Au total, 7 rotors seront visibles dans la perspective du jardin depuis le second étage du château.

L'impact du projet est modéré.

## ETAT INITIAL (tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue)



## PROJET (avec les parcs accordés auxquels s'ajoute le projet lui-même)

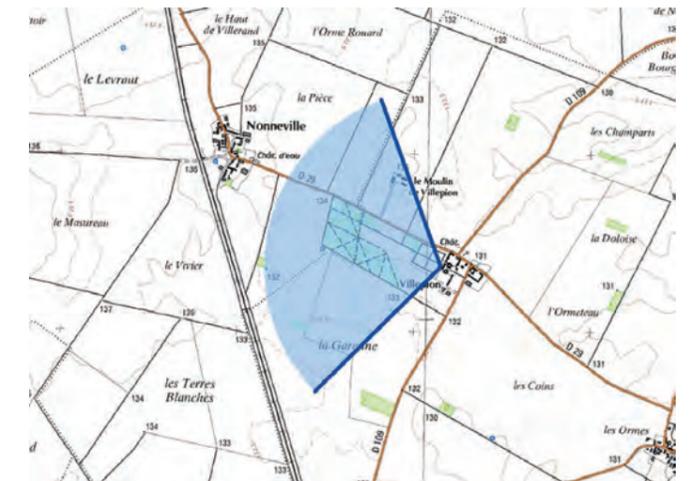
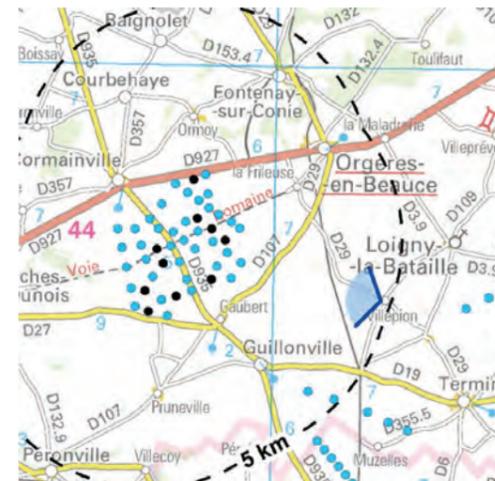


Coordonnées du point de prise de vue (Lambert 93) :  
X = 603812  
Y = 6779368

Distance à l'éolienne la plus proche :  
4,7 kilomètres

Date de prise de vue :  
Mars 2018

Angle du panorama :  
115°



**PROJET** - *pour une vision des éoliennes à «taille réelle», voir les pages suivantes*

**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



# 45- Depuis le rez-de-chaussée du château de Villepion

Depuis le rez-de-chaussée, face du jardin et à sa perspective vers le bois, le site en exploitation du parc éolien de Cormainville n'est pas visible. L'ensemble des éoliennes est situé derrière la végétation.

Parmi les 10 nouvelles éoliennes du projet, le photomontage indique que les extrémités des pales du rotor de l'une des nouvelles éoliennes sont un peu au delà de l'affleurement avec la cime des arbres.

Les autres éoliennes sont masquées derrière la végétation.

L'impact du projet est très faible.

Coordonnées du point de prise de vue (Lambert 93) :

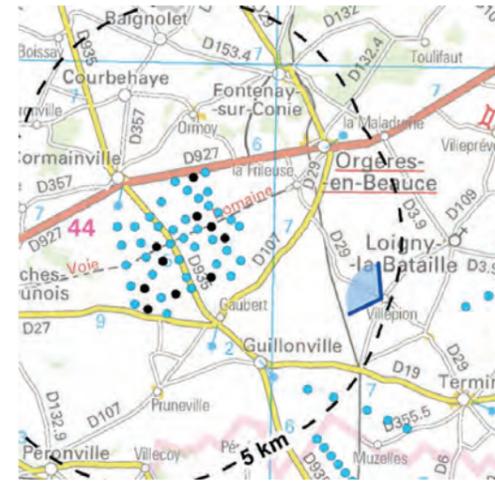
X = 603828

Y = 6779374

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,7 kilomètres

Date de prise de vue : Mars 2018

Angle du panorama : 111°



**ETAT INITIAL** (tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue)



**PROJET** (avec les parcs accordés auxquels s'ajoute le projet lui-même)



**PROJET** - *pour une vision des éoliennes à «taille réelle», voir les pages suivantes*

**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : 57°)



**PROJET** - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 35 cm du regard (champ horizontal couvert : ~55°)





Le carnet de photomontages rend compte de la perception du parc selon différents points de vue. Les impacts du projet sont à mettre en relation avec les principaux enjeux définis dans l'état initial.

#### ■ PERCEPTION DU PROJET EN LIEN AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS

Le projet de la Ferme éolienne du Bois Elie est une extension strictement intégrée au sein du parc éolien dit de Cormainville (formant un ensemble lui-même constitué de plusieurs sociétés d'exploitation) et comportant 37 éoliennes en exploitation. Par sa dimension, cet ensemble se distingue clairement dans le paysage beauceron. **L'atout du projet est de strictement respecter l'emprise actuelle sans augmentation de son extension latérale. Les autres parcs sont à plus de 3 km et s'en distinguent nettement** (Le Carreau, Les Trois Muids, La centrale éolienne de Patay) pour ne citer que les plus proches. Divers photomontages illustrent la présence de ces parcs au voisinage de l'aire rapprochée ; ces éléments sont illustrés sur la Carte 13 de la page 71.

#### ■ PERCEPTION DU PROJET DEPUIS LE PLATEAU BEUCERON

Le plateau beauceron est caractérisé par une topographie plane. Ainsi les photomontages, et la carte de zone d'influence visuelle, montrent que dans ce contexte, les sites éoliens sont souvent omniprésents dans le paysage agricole. La plupart des points de vue figurent une bonne insertion paysagère des projets, cela grâce à un rapport d'échelle cohérent avec l'ampleur des perspectives beauceronnes.

Il convient aussi de rappeler le rôle majeur que jouent les infrastructures de transport dans les panoramas. Les lignes à haute tension habillent la plaine avec un impact visuel puissant tandis que les sites éoliens sont venus peu à peu s'insérer dans ce contexte existant. Le rendu peut parfois former un entrelacs massif, comme aux abords du parc du Moulin d'Emanville perçu depuis la RN154. Le parc de Cormainville ne s'appuie quant à lui sur aucune infrastructure particulière ; dans le cas présent, c'est sa propre dimension qui en a fait, au fur et à mesure des développements dont il a fait l'objet, un élément marqueur à lui seul.

#### ■ COVISIBILITÉ ET PERCEPTION DU PROJET DEPUIS LES VILLAGES ET LES FERMES ISOLÉES

Le relief faisant preuve d'une grande constance, le rapport entre les éoliennes et les silhouettes villageoises est toujours le même :

- des vues en arrière-plan sur les tronçons d'approche ;
- des vues directes depuis la sortie des villages, dont l'urbanisation est souvent au contact direct avec les zones cultivées.

De ce point de vue, on s'attend à ce que les plus gros effets concernent potentiellement les lieux de vie situés jusqu'à deux kilomètres. Hors dans le cas présent, et en tenant compte de la présence des 37 éoliennes en exploitation, cela aboutit à un effet n'allant pas au-delà de modéré ; il peut aussi être faible. Les photomontages ont notamment montré cela pour Cormainville, Gaubert, ou encore Villepéroux.

Pour d'autres villages, encore un peu plus éloignés comme Courbehaye, Baignolet, Orgères-en-Beauce ou Bazoches-en-Dunois, situés à plus de deux kilomètres, l'impact visuel diminue encore et l'insertion paysagère du projet génère uniquement des impacts faibles. Au-delà de 3 à 4 kilomètres, le rapport d'échelle permet aux éoliennes d'être alors un peu moins prégnantes.

Les habitations isolées au milieu des terres offrent un champ visuel très vaste en rapport avec les dimensions de la plaine. Dans ces situations, avec parfois peu d'éléments de repères dimensionnels, les éoliennes sont facilement intégrées au panorama ce qui se traduit par un impact souvent estimé comme faible (par exemple à Chauvreux).

Patay, ville la plus importante du territoire est située à plus de 6 km. L'impact du projet depuis sa sortie nord est faible.

#### ■ COVISIBILITÉ ET PERCEPTION DU PROJET DEPUIS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Alors que plusieurs Monuments historiques sont potentiellement exposés au projet, les photomontages montrent des visibilité/covisibilités modérées à faibles vis-à-vis de ces édifices protégés. Cette appréciation a été établie en tenant compte du fait que les covisibilités avec le patrimoine sont déjà présentes.

On ne peut exclure totalement les vues conjointes avec les moulins de Bazoches-en-Dunois et de Sancheville. Cependant les distances sont suffisantes pour que le niveau de l'impact soit faible au regard de ces deux édifices protégés.

Vis-à-vis des églises de Cormainville et de Baignolet, le projet éolien présente des impacts modérés. A Cormainville, trois nouvelles éoliennes s'approchent du clocher. A Baignolet une légère déstructuration par rapport à la régularité des éoliennes existantes apparaît dans le panorama. L'impact est qualifié de faible vis-à-vis de l'église de Loigny-la-Bataille où le parc s'efface derrière un rideau boisé permettant à l'église de rester le point d'appel principal.

La limite de propriété ouest du château de Goury est en contact direct avec la plaine agricole et permet de voir le site éolien de Cormainville situé à environ 8,5 km. Dans la perspective il est partiellement brouillé derrière des haies. Avec la distance, le masque partiel et la densité existante il n'y a que très peu d'effet visuel résultant du projet, l'impact final est ainsi très faible. Il en est de même lors de l'arrivée sur la propriété avec le parc en arrière-plan dont les éoliennes en exploitation sont aisément visibles.

Le château de Villepion (4 km) est un autre édifice dans une situation similaire à celle du château de Goury avec un cône de vue direct dirigé vers le projet depuis le hangar situé en limite ouest de la propriété. La présence du site éolien se lit plus clairement car la distance est deux fois plus courte. L'impact visuel principal est déjà présent si bien que l'effet du projet a été qualifié de faible.

#### ■ PERCEPTION DU PROJET DEPUIS LES GRANDS AXES ROUTIERS

La RD927, la RN154 et la RD955 sont les principaux axes routiers du territoire d'étude. Les photomontages réalisés à partir de ces infrastructures restituent des vues dégagées sur le plateau agricole. Le projet et les autres parcs exploités y présentent une bonne insertion pour les mêmes raisons que celles évoqués depuis le plateau beauceron.

Les impacts de chaque point de vue sont synthétisés dans le tableau suivant :

NUMERO	LOCALISATION ET INTERET Depuis ...	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	IMPACT
1	la RD927 entre Etauville et Harville	X			X	Très faible
2	le hameau de Villepéroux	X		X		Faible
3	la ferme Vignette au nord de Péronville (RD132.9)	X		X		Faible
4	l'entrée ouest de Villars sur la RD154	X		X	X	Négligeable
5	la sortie sud de Cormainville sur la RD935	X		X	X	Faible
6	la sortie ouest d'Orgères-en-Beauce sur la RD927			X	X	Faible

NUMERO	LOCALISATION ET INTERET Depuis ...	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	IMPACT
7	l'intersection RD927/RD157.7 entre Orgères-en-Beauce et Cormainville	X			X	Modéré
8	la sortie est de Bazoches-en-Dunois sur la RD27	X		X	X	Faible
9	la sortie nord-ouest de Gaubert sur la RD935	X		X	X	Faible
10	la sortie ouest de la Maladrerie (RD927) vers Orgères-en-Beauce	X		X	X	Faible
11	la sortie sud de Baignolet sur la RD357	X			X	Faible
12	la sortie nord-ouest de Patay sur la RD935	X		X	X	Faible
13	la limite de propriété du château de Goury	X	X	X		Faible
14	le hangar de l'extrémité ouest du château de Villepion	X	X	X		Faible
15	l'entrée sud de Loigny-la-Bataille	X	X	X		Faible
16	l'ouest de Cormainville sur la RD927	X	X		X	Faible
17	l'entrée nord de Cormainville sur la RD935	X	X	X	X	Modéré
18	la grange dimière de Cormainville		X	X		Faible
19	<b>les abords de l'église dans le centre de Cormainville</b>		X	X		Très faible
20	les abords du Moulin de Bazoches-en-Dunois	X	X	X		Faible
21	l'entrée nord de Baignolet après Baigneaux	X	X	X	X	Modéré
22	les abords du Moulin de Sancheville	X	X		X	Faible
23	l'entrée nord-est d'Ormoy sur la RD132	X		X		Faible
24	la sortie nord-ouest de Guillonville vers Gaubert (RD935)			X	X	Modéré
25	la ferme La Motte (RD27)	X		X	X	Modéré
26	le hameau de Bourneville	X	X	X		Modéré

NUMERO	LOCALISATION ET INTERET Depuis ...	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	IMPACT
27	le hameau de Villevé sur la RD29	X		X		Modéré
28	l'entrée sud de Péronville sur la RD107	X		X	X	Faible
29	la ferme Chauvreux sur la RD107	X		X		Faible
30	la sortie nord de Terminiers sur la RD29	X	X	X	X	Faible
31	Entre Faverolles et le château de Villepion (RD29)	X	X		X	Faible
32	la RD955 (point haut) entre Les Hôtels et Villiers	X			X	Faible
33	le hameau de Cornières	X		X		Faible
34	la RD955 après l'aérodrome d'Orléans-Bricy	X			X	Faible
35	la RN154 (point haut) au sud d'Ymonville	X			X	Faible
36	la ligne TGV à Rouvray-Saint-Florentin	X				Très faible ou nul
37	la RD935 entre Boissay et Cormainville	X			X	Modéré
38	la RD955 (point haut) à hauteur de Ménainville	X			X	Faible
39	la RD927 à hauteur de Villermont	X			X	Très faible
40	le sud de Villepion sur la RD109	X	X			Faible
41	la RD3.10 entre Faverolles et Loigny-la-Bataille (vers Villepion)	X	X			Faible
42	<b>l'entrée nord de Cormainville sur la RD357</b>		X		X	Faible
43	<b>l'ouest de Cormainville sur la RD357</b>		X		X	Faible
44	le second étage du château de Villepion		X			Modéré
45	Depuis le rez-de-chaussée du château de Villepion		X			Très faible

Tableau 7. Synthèse des impacts de chaque photomontage

### 4.3. ANALYSE DE L'IMPACT DU BALISAGE LUMINEUX

Le balisage des éoliennes est actuellement défini par les deux arrêtés suivants :

- l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques ;
- l'arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Les éoliennes choisies pour le projet de Genonville seront conformes à ces arrêtés. Les feux d'obstacle sont installés sur le sommet de la nacelle et disposés de manière à assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°). Ainsi chaque éolienne est dotée :

- d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux blancs de 20 000 candelas [cd]) ;
- et d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux rouges de 2 000 cd).

La manière de percevoir l'éclairage diurne et nocturne dépend des conditions météorologiques : le balisage ne sera donc pas visible tout au long de l'année depuis les alentours. Lorsque l'atmosphère est particulièrement nuageuse ou brumeuse, l'éclairage est vite atténué pour n'être plus perceptible qu'aux abords immédiats du parc éolien qui en est équipé. Au contraire, lorsque l'atmosphère est claire et dégagée, les feux peuvent être visibles sur plusieurs kilomètres voire dizaines de kilomètres à la ronde. Naturellement entre ces deux situations extrêmes, il existe un grand nombre de nuances.

Si le balisage diurne et nocturne est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, il entraîne la perception d'un effet lumineux qui peut être gênant pour les riverains, notamment la nuit du fait du clignotement de l'émission lumineuse (40 éclats par minute, comme le veut la réglementation).

- En journée l'intensité lumineuse des feux employés se confond avec la lumière du jour. En ce cas, le contraste entre la lumière naturelle (luminosité moyenne ou forte) et celle issue du balisage est faible. En pleine journée cela n'entraîne pas de gêne ; cependant cette dernière apparaît lorsque le jour diminue et que l'obscurité s'installe (fin de journée et soirée notamment avec une luminosité devenant plus faible) ;
- La nuit (absence ou quasi absence de luminosité), bien que les éoliennes ne soient pas visibles directement, leur présence est soulignée par les éclats lumineux du balisage réglementaire. Pour les riverains cette situation est plus gênante qu'en journée car les lumières sont alors distinctement perceptibles.

De nuit s'ajoute le halo lumineux produit par l'éclairage des villes et des villages. Cela vaut principalement au niveau de Voves qui est la ville la plus importante et dans des proportions plus modestes au niveau des villages des alentours. Le balisage rouge clignotant sera donc visible de manière atténuée depuis Voves et les villages, et de manière plus prégnante depuis les points non éclairés de la plaine.

L'impact du balisage lumineux est lié aux feux placés sur la nacelle, visibles de nuit et de jour lorsque la luminosité naturelle diminue.

### 4.4. ANALYSE DE L'IMPACT DU CHANTIER

L'impact du chantier de construction du parc sur le paysage consiste principalement en une modification rapide des espaces perçus par les riverains et par les usagers en transit qui empruntent les voies de communication.

Tous les éléments d'un chantier en cours sont visibles dans la plaine agricole :

- Aménagement d'une zone de chantier avec ses lieux de vies temporaires ;
- Intervention et rotations d'engins de travaux publics ;
- Mouvements de terres et stockages à proximité des emplacements prévus ;
- Grues de levage ;
- ...

- Les travaux préparatoires au sol sont essentiellement visibles aux abords du site :

Les travaux préparatoires (raccordement électrique, aménagement des chemins d'accès, construction des fondations) ne sont perçus qu'à proximité du chantier, soit approximativement à une distance d'un kilomètre. A ce stade, la transformation du grand paysage n'a pas encore eu lieu car ce sont des aménagements qui surviennent à niveau du sol. Il faut se tenir à proximité pour constater leur présence.

- Le stade d'érection des éoliennes marque l'évolution du paysage de manière rapide :

C'est au moment de l'assemblage des éoliennes que l'impact est le plus important. Si les travaux préparatoires évoqués précédemment prennent quelques mois, l'érection des machines ne prend que quelques semaines (une éolienne peut être assemblée en 3 jours si l'avancement du chantier et les conditions météorologiques sont favorables).

A ce stade la transformation du paysage est rapide et devient perceptible sur des distances importantes. Les éoliennes sont statiques et équipées du balisage lumineux réglementaire.

- Tests et mise en exploitation du parc :

Ces deux dernières étapes de la phase de chantier entraînent la mise en mouvement des éoliennes qui étaient restées immobiles lors de l'assemblage. Elles parachèvent les travaux et caractérisent la nouvelle situation du site au regard du paysage : *un grand geste d'aménagement contemporain.*

## 4.5. ANALYSE DE L'EFFET CUMULÉ DU PROJET AVEC LES AUTRES PROJETS DE PARCS

Il est recensé un seul parc en instruction dans les différentes aires d'étude du projet.

- Le parc éolien La Butte de Ménonville (à 11,1 km de la zone d'implantation du projet). Il est constitué de 4 éoliennes et ne dispose pas, à ce stade, d'avis de l'autorité environnementale. La demande d'autorisation a été déposée en août 2017.

Il a été relevé des parcs pour lesquels un avis de l'Autorité environnementale et un avis d'enquête public ont été publiés courant 2016/2017. Les arrêtés d'autorisation d'exploiter ont ensuite été accordés pour ces parcs :

- Parc éolien Ferme de Genonville (à 14 km du site du projet) : avis de l'autorité environnementale du 24 juillet 2017. Six éoliennes autorisées.
- Parc éolien Un Souffle dans la Plaine (à 15 km du site du projet) : avis de l'autorité environnementale du 19 septembre 2016. Trois éoliennes autorisées sur les cinq du projet initial.
- Parc éolien Les Egrouettes (à 15 km du site du projet) : avis de l'autorité environnementale du 29 juin 2016, avis d'enquête public du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 2 août 2016. Cinq éoliennes autorisées.
- Parc éolien d'Espier (à 14 km du site du projet) : avis de l'autorité environnementale du 30 avril 2015, avis d'enquête publique du 18 mai 2015 au 17 juin 2015. Cinq éoliennes autorisées.

Il existe également trois autres parcs autorisés :

- Le parc du Moulin de Pierre avec 6 éoliennes (à 15 km du projet) ;
- L'extension du parc de Neuvy-et-Villars constituée d'une seule éolienne (à 10 km du projet) ;
- Le prototype de Villeau avec une seule éolienne (à 11 km du projet).

Pour illustrer ce chapitre, une reprise de cinq points de vue tirés du carnet de photomontages a été faite avec la représentation du parc éolien de la Butte de Ménonville en plus des parcs accordés.

### RAPPEL DE LA NOMENCLATURE DES PARCS DU CONTEXTE ÉOLIEN

Pour tenir compte du contexte éolien déjà présent et aussi pour différencier plus aisément les types de parcs, les couleurs suivantes sont utilisées en habillage sur les cinq simulations des pages suivantes :

	Noir	Projet de la Ferme éolienne du Bois Elie
	Bleu	Parc en exploitation
	Vert	Projet dont le permis est accordé (non construit)
	Jaune	Projet en instruction

Il est montré ici que l'éolien, d'une manière générale, est déjà prégnant au sein du territoire d'étude. Différents projets sont accordés (en densification des parcs existants ou en création de nouvelles entités) qui viendront eux aussi apporter leur contribution au paysage éolien beauceron contemporain.

Le projet vient en densification du parc de 37 éoliennes en exploitation et se trouve entièrement intégré à l'emprise existante.

Avec 10 nouvelles éoliennes, le projet retenu apporte une contribution supplémentaire au parc de **Cormainville, l'un des plus grands du département de l'Eure-et-Loir** situé à cheval sur les territoires des communes de Cormainville, Guillonville et Courbehaye (cf. Carte 2 Contexte éolien p13).

**Sur la grande étendue de la Beauce, l'échelle des éoliennes s'adapte à l'espace disponible** avec des rapports visuels à la fois verticaux (autres parcs, pylônes électriques) et horizontaux.

## Photomontage n°4 depuis l'entrée ouest de Villars sur la RD154



Cette vue présente le grand paysage de la plaine agricole à proximité des sites éolien de Neuvy et Villars et de la Butte de Ménonville.

Le plateau est habillé par les divers éléments de composition qui apparaissent sur la photographie : les poteaux de la ligne électrique, et principalement les deux seuls parcs éoliens qui créent l'évènement visuel. Le projet en instruction de la Butte de Ménonville vient en surimpression dans le plan intermédiaire. Les éoliennes sont bien rythmées avec celles en exploitation du parc de Neuvy et Villars situées parallèlement. Les implantations montrent une belle cohérence d'ensemble.

Le projet de la Ferme éolienne du Bois Elie est éloigné de ce point de prise de vue de 12,4 kilomètres et n'impact pas véritablement ce panorama. Les éoliennes sont à peine discernables sur l'horizon si bien qu'il n'y a pas d'interaction directe entre ces différents sites pour cause d'éloignement.

La contribution du projet au cumul éolien avec les autres projets connus est négligeable.

Photomontage n°24 depuis la sortie nord-ouest de Guillonville vers Gaubert (RD935)



État initial, tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue.



État simulant en plus les parcs autorisés.



État simulant en plus le projet de parc du Bois Elie.

Le parc éolien de Cormainville, dans lequel prend place le projet de la Ferme éolienne du Bois Elie, est un vaste équipement constitué **de 37 éoliennes en exploitation. Il n'y a pas d'autre parc, ni d'autre** projet à proximité ce qui a pour effet de le percevoir distinctement parmi le contexte éolien.

Les trois projets visibles (Prototype de Villeau, Parc Les Egrouettes et parc Le Souffle dans la Plaine) sont localisés **à l'arrière-plan** et sont éloignés respectivement **d'environ 10 et 15 kilomètres. En plus de la distance, ils occupent** un faible angle de vue si bien que leur présence visuelle dans le panorama est relativement ténue.

Le prototype de Villeau est le plus difficile à repérer car avec une seule éolienne **il attire moins l'attention que les**

**autres parcs. On note enfin que le parc du Bois de l'Arche est dans le prolongement des projets Les Egrouettes et Le Souffle dans la Plaine** que ces derniers viennent densifier.

**Le projet de la Ferme éolienne du Bois Elie étant, d'une part entièrement intégré à l'existant (pas d'extension de l'emprise latérale) et, d'autre part significativement éloigné des autres projets, il n'y a pas de nouvelle relation visuelle entre ces différents sites éoliens ni d'occupation supplémentaire sur la ligne d'horizon.**

La contribution du projet au cumul éolien avec les autres projets connus est très faible.

Photomontage n°28 depuis l'entrée sud de Péronville sur la RD107



État initial, tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue.



État simulé en plus les parcs autorisés et en instruction.



État simulé en plus le projet de parc du Bois Elie.

Cette vue est concernée par une occupation de l'horizon en trois parties :

- Sur la partie gauche de la photographie le rassemblement de deux parcs situés dans l'enfilade de l'un à la suite de l'autre avec les rotors posés sur l'horizon entre le faitage des bâtiments industriels ;
- Au centre le projet de la Ferme éolienne du Bois Elie entièrement intégré au parc de Cormainville, ainsi que deux projets (Le Prototype de Villeau et le parc d'Espier) à peine perceptibles depuis ce point de prise de vue : la simulation ne révèle que quelques extrémités de pales qui émergent ;
- Enfin sur la partie droite, plusieurs autres sites en exploitation étagés dans la profondeur de champ.

Le site de Cormainville, complété des éoliennes du projet de densification dans la même emprise, est clairement distinct dans le panorama local. Dans le même champ de vision, les autres projets du secteur sont tous retranchés sur l'arrière-plan, éloignés et peu lisibles.

La contribution du projet au cumul éolien avec les autres projets connus est très faible.

Photomontage n°30 depuis la sortie nord de Terminiers sur la RD29



État initial, tel qu'il se présente sur le terrain lors de la prise de vue.



État simulant en plus les parcs autorisés et en instruction.



État simulant en plus le projet de parc du Bois Elie.

La principale caractéristique de cette prise de vue réside dans la dimension (le magistral plateau beauceron) et dans l'habillage de la scène avec divers éléments de composition répartis cette fois régulièrement tout au long de l'horizon (parcs éoliens, hameaux, château d'eau).

Le parc du Moulin de Pierre et l'extension du parc de Neuvy et Villars semblent venir à la suite du parc de Cormainville ; ce qui est normal ici puisque depuis Terminiers ils appartiennent tous au même cône de vue. Une différence notable est toutefois à relever en raison de leur éloignement. La butte de Ménonville et l'extension de Neuvy et Villars sont situés à 10 km du parc de Cormainville (et à environ 20 km de l'observateur), et le projet du Moulin de Pierre est à 16 km du parc de Cormainville (et à environ 25 km de l'observateur). Sur le terrain, et

compte tenu de l'éloignement, la lecture de ces derniers sites ne leur attribue qu'un très faible effet en termes de présence dans le paysage. La lecture de ce paysage est avant tout attirée par le site de Cormainville qui est le plus proche. Sous ce nouvel angle de vue, le projet de densification qui le concerne est entièrement inséré dans l'emprise actuelle, comprenant des éoliennes de hauteur en bout de pale équivalente. Avec la densité déjà présente, le projet ne modifie donc pas la composition paysagère actuelle. La vue sur les projets précédemment cités est d'abord accaparée par le parc éolien de Cormainville installé sur le plan antérieur ce qui amenuise leur présence.

La contribution du projet au cumul éolien avec les autres projets connus est très faible.